

Expression de la majorité

La circulation dans le lotissement communal des Touches

Depuis deux ans, un certain nombre de résidents du lotissement communal des Touches se mobilise pour manifester son opposition à une éventuelle ouverture de la rue Paul Gauguin vers le futur éco quartier chartrain.

Il devient habituel de les voir brandir des panneaux pour la défense de leur tranquillité, tantôt lors d'une manifestation sportive, tantôt en séance du conseil municipal.

Il nous apparaît nécessaire de placer ce débat à son juste niveau.

Dans le dossier de création de ce lotissement réalisé par la commune, les documents ont toujours fait état d'une connexion possible avec une future extension urbaine plus au sud. Ces documents datent de novembre 1998. C'est donc tout naturellement que les documents d'urbanisme approuvés en juin 2009 ont repris cette hypothèse qu'aucun riverain ne peut ignorer.

Aujourd'hui la commune engage les études préalables à la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Parmi les éléments de réflexion, nous devons étudier la solution la plus pertinente afin de rattacher ce futur quartier à la ville ; en particulier pour les transports en com-

mun dans un souci de développement durable. La rue principale du lotissement des Touches (rue P. Gauguin) dessert déjà les services techniques, la caserne des pompiers et les logements collectifs des Nymphéas, elle apparaît comme une hypothèse parmi d'autres. Notre devoir d'élus responsables est de ne rien cacher afin que les débats se déroulent en toute transparence.

Il est évident que ce nouveau quartier devra s'intégrer, se connecter aux quartiers existants de notre ville afin que ses habitants aient toute leur place et participent à la vie chartraine. Nous avons l'ambition de les accueillir dans les meilleures conditions, comme ce fut le cas au début des années 2000 lorsque nous avons accompagné en son temps les acquéreurs des parcelles du lotissement des Touches classées auparavant en zone d'urbanisation future (2 NA au Plan d'occupation des sols de 1994).

Notre responsabilité est de conduire l'action publique dans l'intérêt général. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas entendu les interrogations des riverains du lotissement des Touches et les différentes réunions que nous organiserons pendant la phase des études préalables seront l'occasion de débattre de cette question comme bien d'autres d'ailleurs.

Courriel : majomunicipale@voila.fr

J. ABIVEN, M. BABOUR, P. BONNIN, D. BONNIU, J.L. COUDRAY, M. COURTET, C. DEHOUX, MN. DELANOE, B. DELOFFRE, M. DESREZ, J.Y. DOMALAIN, R. GAUTIER, J.F. GOALEC, D. JOALLAND, R. JOUET, M. LAVERGNE, E. LE MOINE, R. LHERMENIER, MM. LOUIS, A. MICLARD, J.P. MUTSHE, N. NICOLLE, F. POULAIN, R. THOMAS, J. TRIBODET.